

DEBELEC Corse Corse
Aurélien AGUILERA
2682 Boulevard François-Xavier Fafour
11000 CARCASSONNE
Tél. : 0679423199
Courriel : debelec.corse@groupe-comelec.com

MAIRIE Service Technique
CASARIMACCIO
20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Le 12/01/2026

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de CUTTOLI CORTICCHIATO.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : RACCORDEMENT EDF

Emplacement : Lieu dit Farrando 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Début du chantier : 28/01/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2026011206846D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Vincent TOMASZEK



Sogelink



©2026 IGN (Licence Etalab 2.0)

Système géodésique : WGS 84

EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml="http://www.opengis.net/gml" srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>8.84459691,41.9690474 8.84481788,41.96904613 8.84482128,41.96937472 8.84425162,41.96937798 8.84403065,41.96937924 8.84402725,41.96905065 8.84459691,41.9690474</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:OuterBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(41.969047 8.844597);(41.969046 8.844818);(41.969375 8.844821);(41.969378 8.844252);(41.969379 8.844031);(41.969051 8.844027);  
(41.969047 8.844597);
```



ARRÊTÉ
COMMUNE DE CUTTOU-CORTICCHIATO

Arrêté N° MA-ARR-2026-001

13 janvier 2026

OBJET : ARRETE DE CIRCULATION AU LIEU DIT FARRANDU

Le Maire de la Commune de CUTTOU-CORTICCHIATO,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du novembre 1992 modifié) ;

Vu Le Code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 ; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11 ;

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-6; L2215-4 et L2215-5 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise DEBELEC CORSE en date du 13/01/2026.
Considérant qu'en raison des travaux de terrassement avec tranchée pour le raccordement EDF, au lieu dit Farrandu, il convient de prendre un arrêté de circulation.

ARRETE

Article 1 : A compter du 19/01/2026 pour une durée de 15 jours calendaires, la circulation sur la route communale au lieu-dit Farrandu :

Sens de circulation concerné : Sens des points de repères; Circulation alternée : manuellement.;
Interdiction de : stationner, pour les véhicules légers et les poids lourds

Article 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise DEBELEC CORSE.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Monsieur Le Maire de la Commune de CUTTOU-CORTICCHIATO et Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de PERI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la Corse-du-Sud et publication
par voie d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

